

Faits concernant les travailleurs agricoles temporaires (titulaires d'un visa H-2A) et l'assurance maladie

Les titulaires d'un visa H-2A peuvent-ils bénéficier d'un régime d'assurance maladie par le biais de NY State of Health ?

Oui. Conformément à la loi fédérale Patient Protection and Affordable Care Act (ACA), les titulaires d'un visa H-2A peuvent souscrire aux régimes de soins qualifiés. Selon leur niveau de revenus, ils peuvent également être admissibles à des crédits d'impôt pour réduire la prime mensuelle et à des réductions des frais partagés pour aider à abaisser le coût des services de soins de santé. Les personnes dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 200 % du seuil fédéral de pauvreté sont admissibles au régime de base.

Les titulaires d'un visa H-2A sont-ils admissibles au programme Medicaid ?

Non. Les titulaires d'un visa H-2A aux revenus inférieurs peuvent souscrire au régime de base, le programme de santé de base de New York, mais pas à Medicaid.

La souscription à un régime de soins qualifié ou au régime de base aura-t-elle des répercussions sur la capacité d'un demandeur à obtenir un visa H-2A ?

Non. La souscription aux régimes de soins qualifiés ou au régime de base n'aura aucune répercussion sur une demande de visa H-2A. En fait, selon l'ACA, les titulaires d'un visa H-2A doivent souscrire à un des programmes car ils risquent de devoir payer une pénalité sur leurs impôts fédéraux conformément à l'ACA s'ils n'ont pas d'assurance maladie.

Certaines allocations santé peuvent-elles avoir des répercussions sur une demande de visa H-2A ?

Oui. Certains titulaires d'un visa H-2A, qui ont besoin de services de soins à long terme non couverts par le régime de base, peuvent être admissibles à Medicaid. En souscrivant aux services de soins à long terme Medicaid dans une maison de repos ou dans un hôpital psychiatrique, un demandeur de visa H-2A peut devenir une charge pour l'État et, à ce titre, ne plus être admissible.

Pour plus d'informations sur l'admissibilité à une couverture santé des titulaires d'un visa non-immigrant selon l'ACA, consultez les informations du Department of Health and Human Services relatives aux demandeurs sur le site <https://www.healthcare.gov/immigrants/lawfully-present-immigrants/>